



Mai 2014

## **Lettre d'information FO n°13 :**

**ONEMA / ONCFS / Agence des aires marines protégées / Parcs Nationaux / Conservatoire du littoral / Agences de l'eau**

**Rencontre entre la FEETS-FO et la directrice de cabinet de Mme Royal :** Force Ouvrière a rencontré la Directrice de cabinet de Madame Royal et son Conseiller social le 23 mai dernier. Parmi les sujets traités, nous avons rappelé notre revendication de requalifications de C en B et de B en A. Sur le sujet de l'agence française pour la biodiversité, la FEETS-FO a dénoncé l'incohérence du périmètre retenu et les risques aussi bien pour les établissements qui constitueront l'AFB que pour les autres établissements publics, les DREAL et les DDT(M). Au niveau des statuts des personnels, la FEETS-FO n'accepte pas de chèque en blanc au regard des retards pris depuis plusieurs années et de l'absence d'ambitions.

Consulter le compte-rendu complet [ici](#)

**Audition de Force Ouvrière à l'Assemblée nationale sur l'Agence biodiversité :** Force Ouvrière a été reçue le 22 mai 2014 par Mme Gaillard en charge d'établir le rapport de la commission du développement durable de l'assemblée nationale sur la loi biodiversité. Nous sommes intervenus sur les sujets suivants :

- Historique, risques de la fusion d'établissements et fortes inquiétudes sur la notion de rattachement
- Le rôle du préfet
- Les missions de l'établissement
- Organisation de l'établissement
- Impact sur les services déconcentrés du MEDDE
- Mise en cohérence des différents EP oeuvrant sur la biodiversité
- Statut des personnels de l'AFB

La contribution de la FEETS-FO est disponible [ici](#)

**Décret commissionnement des inspecteurs de l'environnement :** Le projet de décret sur le commissionnement des inspecteurs de l'environnement a été soumis à l'avis du Comité Technique Ministériel le 30 mai 2013. Aujourd'hui, l'absence de publication de ce décret pose de nombreux problèmes. Force Ouvrière a donc interpellé par courrier la ministre.

Le compte-rendu du CTM du 30 mai 2013 est disponible [ici](#)

Le courrier à la ministre est disponible [ici](#)

**Audition de la ministre de l'écologie devant la commission du développement durable de l'Assemblée nationale :** La ministre de l'écologie est intervenue le 20 mai devant la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. Plusieurs questions ont été posées sur l'AFB, l'ONEMA, l'ONCFS, les Parcs Nationaux... Mais peu de réponses précises ont été faites

Les extraits de l'audition sont disponibles [ici](#)

**Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise :** Malgré la très forte opposition de Force Ouvrière et de la quasi-totalité des autres organisations syndicales (excepté la CGC) contre la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat et l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ont été publiés au journal officiel le 22 mai 2014.

Pour en savoir plus, voir le [Flash Info de la FGF-FO](#)

**Loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles :** Cette loi sur les collectivités locales a des impacts forts sur les politiques conduites par le ministère de l'écologie et ses établissements. Force Ouvrière a produit une analyse détaillée de la loi.

Pour en savoir plus consulter l'analyse FO [ici](#)

**Geler le point d'indice aujourd'hui :** C'est baisser les pensions de demain. A travers un communiqué argumenté, l'impact du gel du point d'indice est décrypté.

Télécharger le communiqué de la FGF-FO [ici](#)

**Lutte contre le harcèlement sexuel et moral dans la fonction publique :** La circulaire de la fonction publique du 4 mars 2014 présente les nouvelles dispositions relatives aux délits de harcèlement sexuel et moral prévues par la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel. Les obligations des employeurs et leur nécessaire mobilisation dans la mise en place de mesures préventives à l'encontre des faits de harcèlement sont rappelés.

Télécharger la circulaire [ici](#)

**Pour toute remarque relative aux positions défendues  
par Force Ouvrière et pour toute question relative à  
votre carrière contactez nous**

Zaïnil NIZARALY

[znizaraly@fets-fo.fr](mailto:znizaraly@fets-fo.fr) / 01 44 83 86 20

FEETS-FO, 46 rue des Petites Ecuries 75010 Paris

Ou remplir le bulletin d'adhésion en ligne [ICI](#)

